

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2022/075**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers **Présents :**

en exercice : 17

Présents : 16

Représentés : 0

Votants : 16

Abst. : 0

Exprimés : 16

Oui : 16

Non : 0

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, ROYERE Julie, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique

Excusés :

Mmes LEGRAND Coline,

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : M. Dominique SCAFONE

OBJET : Approbation du plan de financement réfection et sécurisation de la voirie – DETR 2023

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la voirie communale afin de garantir la sécurité des usagers.

De nombreuses voies sont détériorées par les passages récurrents des engins forestiers, des tracteurs agricoles et par les conditions climatiques. Aussi, sera privilégié un rechargement en enrobés chauds fibrés.

Le projet prévoit également la sécurisation de l'accès au complexe multiservices par la modification de l'entrée du parking et du carrefour.

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses Prévision -nelles	Montant des travaux de réfection de voirie hors taxe	192 181.01 €
	Montant des travaux de sécurisation de voirie hors taxe	57 476.82 €
	TOTAL	249 657.83 €
Recettes Prévision -nelles	Subvention DETR sollicitée (40%)	99 863.13 €
	Autofinancement (60%)	149 794.70 €
	TOTAL	249 657.83 €

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réfection et de sécurisation de la voirie
- Approuve ce plan de financement,
- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - dotation 2023.
- Autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - dotation 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

Le Secrétaire de séance, Dominique SCAFONE

Certifié exécutoire la présente séance du 27/10/2022

